

autre plan , qui quelquefois se rapproche , et quelquefois s'éloigne du mien : mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire ; tous sentent la nécessité d'agir promptement , *de mettre promptement les fers au feu* , pour prévenir tant de crimes et de malheurs , pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. Dans le côté droit , il y a des membres qui n'ont pas assez de confiance en vous ; mais moi , qui ai été votre collègue , qui vous connais pour un honnête homme , pour un ami de la liberté , je leur assure que vous serez pour nous , que vous nous aiderez de tous les moyens que votre place met à votre disposition. Est - ce qu'il peut vous rester la plus légère incertitude sur tout ce que je vous ai dit de ces scélérats ? — Je serais trop indigne de l'estime que vous me témoignez , si je vous laissais penser que je crois à la vérité de tout ce plan , que vous croyez être celui de vos ennemis. Plus vous y mettez de faits , de choses et d'hommes , plus il vous paraît vraisemblable à vous , et moins il me le paraît à moi. La plupart des faits dont vous composez le tissu de ce plan ont eu un but qu'on n'a pas besoin de leur prêter , qui se présente de lui-même ; et vous leur donnez un but qui ne se présente pas de lui-même , et qu'il faut leur prêter. Or , il faut des preuves d'abord pour écarter une explication naturelle , et il faut d'autres preuves ensuite pour faire adopter une explication qui ne se présente pas naturellement. Par exemple , tout le monde croit que Lafayette et d'Orléans étaient ennemis , et que c'était pour délivrer Paris , la France et l'assemblée nationale , de beaucoup d'inquiétudes , que d'Orléans

fut engagé ou obligé par Lafayette à s'éloigner quelque temps de la France ; il faut établir , non par assertion , mais par preuve , 1° qu'ils n'étaient pas ennemis ; 2° qu'ils étaient complices ; 3° que le voyage de d'Orléans en Angleterre eut pour objet l'exécution de leurs complots. Je sais qu'avec une manière de raisonner si rigoureuse , on s'expose à laisser courir les crimes et les malheurs devant soi sans les atteindre , et sans les arrêter par la prévoyance : mais je sais aussi qu'en se livrant à son imagination , on fait des systèmes sur les événements passés et sur les événements futurs ; on perd tous les moyens de bien discerner et apprécier les événements actuels ; et en rêvant des milliers de forfaits que personne ne trame , on s'ôte la faculté de voir avec certitude ceux qui nous menacent : on force des ennemis qui ont peu de scrupule à la tentation d'en commettre , auxquels ils n'auraient jamais pensé. Je ne doute pas qu'il n'y ait autour de nous beaucoup de scélérats : le déchainement de toutes les passions les fait naître , et l'or de l'étranger les soudoie. Mais , croyez-moi , si leurs projets sont affreux , ils ne sont ni si vastes , ni si grands , ni si compliqués , ni conçus et menés de si loin. Il y a dans tout cela beaucoup plus de voleurs et d'assassins que de profonds conspirateurs. Les véritables conspirateurs contre la république , ce sont les rois de l'Europe et les passions des républicains. Pour repousser les rois de l'Europe et leurs régiments , nos armées suffisent , et de reste : pour empêcher nos passions de nous dévorer , il y a un moyen , mais il est unique ; hâtez-vous d'organiser un gouvernement qui ait de la force et qui mérite de la confiance.

Dans l'état où vos querelles laissent le gouvernement, une démocratie même de vingt-cinq millions d'anges serait bientôt en proie à toutes les fureurs et à toutes les dissensions de l'orgueil; comme l'a dit Jean-Jacques, il faudrait vingt-cinq millions de dieux, et personne ne s'est avisé d'en imaginer tant. Mon cher Salles, les hommes et les grandes assemblées ne sont pas faits de manière que d'un côté il n'y ait que des dieux, et de l'autre que des diables. Partout où il y a des hommes en conflit d'intérêts et d'opinions, les bons même ont des passions méchantes, et les mauvais même, si on cherche à pénétrer dans leurs âmes avec douceur et patience, sont susceptibles d'impressions droites et bonnes. Je trouve au fond de mon âme la preuve évidente et invincible de la moitié au moins de cette vérité: je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous; mais quand, au lieu de réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés. Vous m'avez fait deux fois ministre, et deux fois vous m'avez rendu un très-mauvais service: ce sont les dangers qui vous environnent, et qui m'environnent, qui peuvent seuls me faire rester au poste où je suis. Un brave homme ne demande pas son congé la veille des batailles. La bataille, je le vois, n'est pas loin; en prévoyant que des deux côtés vous tirerez sur moi, je suis résolu à rester. Je vous dirai à chaque instant ce que je croirai vrai dans ma raison et dans ma conscience; mais soyez bien averti que je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'au-

cun homme sur la terre. Je n'aurai pas travaillé trente ans de ma vie à me faire une lanterne, pour laisser ensuite éclairer mon chemin par la lanterne des autres.

« Salles et moi nous nous séparâmes en nous serrant la main, en nous embrassant comme si nous avions été encore collègues de l'assemblée constituante. »

NOTE 5, PAGE 230 DU TOME III^e

Parmi les esprits les plus froids et les plus impartiaux de la révolution, il faut citer Pétion. Personne n'a jugé d'une manière plus sensée les deux partis qui divisaient la convention. Son équité était si connue, que des deux côtés on consentait à s'en remettre à son jugement. Les accusations qui eurent lieu dès l'ouverture de l'assemblée, provoquèrent de grandes disputes aux Jacobins. Fabre d'Églantine proposa de s'en référer à Pétion du jugement à rendre. Voici la manière dont il s'exprima :

Séance du 29 octobre 1792.

« Il est un autre moyen que je crois utile et qui produira un plus grand effet : presque toujours, lorsqu'une vaste intrigue a voulu se nouer, elle a eu besoin de puissance ; elle a dû faire de grands efforts pour s'attacher un grand crédit personnel. S'il existait un homme qui aurait tout vu, tout apprécié dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de

la vérité, ne fût très-propre à la faire connaître : eh bien ! je propose que vous invitiez cet homme, membre de votre société, à prononcer sur les crimes qu'on impute aux patriotes ; forcez sa vertu à dire tout ce qu'il a vu : cet homme, c'est Pétion. Quelque condescendance que l'homme puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigants n'ont point corrompu Pétion ; il est toujours pur, il est sincère ; je le dis ici, je vais lui parler souvent, à la convention, dans les moments d'explosion, et s'il ne me dit pas toujours qu'il gémit, je vois qu'il gémit intérieurement : ce matin, il voulait monter à la tribune. Il ne peut pas vous refuser d'écrire ce qu'il pense, et nous verrons si, malgré que j'évante ce moyen-là, les intrigants peuvent le détourner. Observez, citoyens, que cette démarche seule prouvera que vous ne voulez que la vérité ; c'est un hommage que vous rendez à la vertu d'un bon patriote, avec d'autant plus de motifs, que les menteurs se sont enveloppés de sa vertu pour être quelque chose. Je demande que la motion soit mise aux voix. » (*Applaudi.*)

Legendre. « Le coup était monté, il était clair : la distribution du discours de Brissot, le rapport du ministre de l'intérieur, le discours de Louvet dans la poche, tout cela prouve que la partie était faite. Le discours de Brissot sur la radiation contient tout ce qu'a dit Louvet : le rapport de Roland était pour fournir à Louvet une occasion de parler. J'approuve la motion de Fabre : la convention va prononcer, Robespierre a la parole pour lundi : je demande que la société suspende sa décision ; il est impossible que dans un pays libre la vertu succombe sous le crime. »

Après cette citation, je crois devoir placer le morceau que Pétion écrivit relativement à la dispute engagée entre Louvet et Robespierre; c'est, avec les morceaux extraits de Garat, celui qui renferme les renseignements les plus précieux sur la conduite et le caractère des hommes de ce temps, et ce sont ceux que l'histoire doit conserver comme les plus capables de répandre des idées justes sur cette époque.

« Citoyens, je m'étais promis de garder le silence le plus absolu sur les événements qui se sont passés depuis le 10 août: des motifs de délicatesse et de bien public me déterminaient à user de cette réserve.

« Mais il est impossible de me taire plus long-temps: de l'une et de l'autre part, on invoque mon témoignage; chacun me presse de dire mon opinion; je vais dire avec franchise ce que je sais sur quelques hommes, ce que je pense sur les choses.

« J'ai vu de près les scènes de la révolution; j'ai vu les cabales, les intrigues, les luttes orageuses entre la tyrannie et la liberté, entre le vice et la vertu.

« Quand le jeu des passions humaines paraît à découvert, quand on aperçoit les ressorts secrets qui ont dirigé les opérations les plus importantes, quand on rapproche les événements de leurs causes, quand on connaît tous les périls que la liberté a courus, quand on pénètre dans l'abîme de corruption qui menaçait à chaque instant de nous engloutir, on se demande avec étonnement par quelle suite de prodiges nous sommes arrivés au point où nous nous trouvons aujourd'hui!

« Les révolutions veulent être vues de loin: ce prestige leur est bien nécessaire; les siècles effacent les

taches qui les obscurcissent; la postérité n'aperçoit que les résultats. Nos neveux nous croiront grands; rendons-les meilleurs que nous.

« Je laisse en arrière les faits antérieurs à cette journée à jamais mémorable, qui a élevé la liberté sur les ruines de la tyrannie, et qui a changé la monarchie en république.

« Les hommes qui se sont attribué la gloire de cette journée sont les hommes à qui elle appartient le moins: elle est due à ceux qui l'ont préparée; elle est due à la nature impérieuse des choses; elle est due aux braves fédérés et à leur directoire secret, qui concertait depuis long-temps le plan de l'insurrection; elle est due au peuple, elle est due enfin au génie tutélaire qui préside constamment aux destins de la France depuis la première assemblée de ses représentants!

« Il faut le dire, un moment le succès fut incertain; et ceux qui sont vraiment instruits des détails de cette journée, savent quels furent les intrépides défenseurs de la patrie qui empêchèrent les Suisses et tous les satellites du despotisme de demeurer maîtres du champ de bataille, quels furent ceux qui rallièrent nos phalanges citoyennes, un instant ébranlées.

« Cette journée avait également lieu sans le concours des commissaires de plusieurs sections réunis à la maison commune: les membres de l'ancienne municipalité, qui n'avaient pas désemparé pendant la nuit, étaient encore en séance à neuf heures et demie du matin.

« Ces commissaires conçurent néanmoins une grande idée, et prirent une mesure hardie en s'emparant de tous les pouvoirs municipaux, et en se mettant à la

place d'un conseil général dont ils redoutaient la faiblesse et la corruption; ils exposèrent courageusement leur vie dans le cas où le succès ne justifierait pas l'entreprise.

« Si ces commissaires eussent eu la sagesse de savoir déposer à temps leur autorité, de rentrer au rang de simples citoyens après la belle action qu'ils avaient faite, ils se seraient couverts de gloire; mais ils ne surent pas résister à l'attrait du pouvoir, et l'envie de dominer s'empara d'eux.

« Dans les premiers moments d'ivresse de la conquête de la liberté, et après une commotion aussi violente, il était impossible que tout rentrât à l'instant dans le calme et dans l'ordre accoutumé; il eût été injuste de l'exiger: on fit alors au nouveau conseil de la commune des reproches qui n'étaient pas fondés; ce n'était connaître ni sa position ni les circonstances; mais ces commissaires commencèrent à les mériter lorsqu'ils prolongèrent eux-mêmes le mouvement révolutionnaire au-delà du terme.

« L'assemblée nationale s'était prononcée; elle avait pris un grand caractère, elle avait rendu des décrets qui sauvaient l'empire, elle avait suspendu le roi, elle avait effacé la ligne de démarcation qui séparait les citoyens en deux classes, elle avait appelé la convention! Le parti royaliste était abattu: il fallait dès lors se rallier à elle, la fortifier de l'opinion, l'environner de la confiance: le devoir et la saine politique le voulaient aussi.

« La commune trouva plus grand de rivaliser avec l'assemblée; elle établit une lutte qui n'était propre

qu'à jeter de la défaveur sur tout ce qui s'était passé, qu'à faire croire que l'assemblée était sous le joug irrésistible des circonstances; elle obéissait ou résistait aux décrets, suivant qu'ils favorisaient ou contrariaient ses vues; elle prenait, dans ses représentations au corps législatif, des formes impérieuses et irritantes; elle affectait la puissance, et ne savait ni jouir de ses triomphes, ni se les faire pardonner.

« On était parvenu à persuader aux uns que tant que l'état révolutionnaire durait, le pouvoir était remonté à sa source, que l'assemblée nationale était sans caractère, que son existence était précaire, et que les assemblées des communes étaient les seules autorités légales et puissantes.

« On avait insinué aux autres que les chefs d'opinion dans l'assemblée nationale avaient des projets perfides, voulaient renverser la liberté et livrer la république aux étrangers.

« De sorte qu'un grand nombre de membres du conseil croyaient user d'un droit légitime lorsqu'ils usurpaient l'autorité, croyaient résister à l'oppression lorsqu'ils s'opposaient à la loi, croyaient faire un acte de civisme lorsqu'ils manquaient à leurs devoirs de citoyens: néanmoins, au milieu de cette anarchie, la commune prenait de temps en temps des arrêtés salutaires.

« J'avais été conservé dans ma place; mais elle n'était plus qu'un vain titre; j'en cherchais inutilement les fonctions, elles étaient éparses entre toutes les mains, et chacun les exerçait.

« Je me rendis les premiers jours au conseil; je fus effrayé du désordre qui régnait dans cette assemblée,

et surtout de l'esprit qui la dominait : ce n'était plus un corps administratif délibérant sur les affaires communales ; c'était une assemblée politique se croyant investie de pleins pouvoirs, discutant les grands intérêts de l'état, examinant les lois faites et en promulguant de nouvelles ; on n'y parlait que de complots contre la liberté publique ; on y dénonçait des citoyens ; on les appelait à la barre ; on les entendait publiquement ; on les jugeait, on les renvoyait absous ou on les retenait ; les règles ordinaires avaient disparu ; l'effervescence des esprits était telle, qu'il était impossible de retenir ce torrent ; toutes les délibérations s'emportaient avec l'impétuosité de l'enthousiasme ; elles se succédaient avec une rapidité effrayante ; le jour, la nuit, sans aucune interruption, le conseil était toujours en séance.

« Je ne voulus pas que mon nom fût attaché à une multitude d'actes aussi irréguliers, aussi contraires aux principes.

« Je sentis également combien il était sage et utile de ne pas approuver, de ne pas fortifier par ma présence tout ce qui se passait. Ceux qui dans le conseil craignaient de m'y voir, ceux que mon aspect gênait, désiraient fortement que le peuple, dont je conservais la confiance, crût que je présidais à ses opérations, et que rien ne se faisait que de concert avec moi : ma réserve à cet égard accrut leur inimitié ; mais ils n'osèrent pas la manifester trop ouvertement, crainte de déplaire à ce peuple dont ils briguaient la faveur.

« Je parus rarement ; et la conduite que je tins dans cette position très-délicate entre l'ancienne municipalité, qui réclamait contre sa destitution, et la nouvelle,

qui se prétendait légalement instituée, ne fut pas inutile à la tranquillité publique ; car, si alors je me fusse prononcé fortement pour ou contre, j'occasionais un déchirement qui aurait pu avoir des suites funestes : en tout il est un point de maturité qu'il faut savoir saisir.

« L'administration fut négligée, le maire ne fut plus un centre d'unité ; tous les fils furent coupés entre mes mains ; le pouvoir fut dispersé ; l'action de surveillance fut sans force ; l'action réprimante le fut également.

« Robespierre prit donc l'ascendant dans le conseil, et il était difficile que cela ne fût pas ainsi dans les circonstances où nous nous trouvions, et avec la trempe de son esprit. Je lui entendis prononcer un discours qui me contrista l'âme : il s'agissait du décret qui ouvrirait les barrières, et à ce sujet, il se livra à des déclamations extrêmement animées, aux écarts d'une imagination sombre ; il aperçut des précipices sous ses pas, des complots liberticides ; il signala les prétendus conspirateurs ; il s'adressa au peuple, échauffa les esprits, et occasiona, parmi ceux qui l'entendaient, la plus vive fermentation.

« Je répondis à ce discours pour rétablir le calme, pour dissiper ces noires illusions, et ramener la discussion au seul point qui dût occuper l'assemblée.

« Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune dans des démarches inconsidérées, dans les partis extrêmes.

« Je ne suspectais pas pour cela les intentions de Robespierre ; j'accusais sa tête plus que son cœur ; mais les suites de ces noires visions ne m'en causaient pas moins d'alarmes.

« Chaque jour les tribunes du conseil retentissaient de diatribes violentes; les membres ne pouvaient pas se persuader qu'ils étaient des magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre; ils s'envisageaient toujours comme formant une association révolutionnaire.

« Les sections assemblées recevaient cette influence, la communiquaient à leur tour, de sorte qu'en même temps tout Paris fut en fermentation.

« Le comité de surveillance de la commune remplissait les prisons; on ne peut pas se dissimuler que si plusieurs de ces arrestations furent justes et nécessaires, d'autres furent légalement hasardées. Il faut moins en accuser les chefs que leurs agents: la police était mal entourée; un homme entre autres, dont le nom seul est devenu une injure, dont le nom seul jette l'épouvante dans l'âme de tous les citoyens paisibles, semblait s'être emparé de sa direction et de ses mouvements; assidu à toutes les conférences, il s'immisçait dans toutes les affaires; il parlait, il ordonnait en maître; je m'en plaignis hautement à la commune, et je terminai mon opinion par ces mots: *Marat est ou le plus insensé ou le plus scélérat des hommes.* Depuis je n'ai jamais parlé de lui.

« La justice était lente à prononcer sur le sort des détenus, et ils s'entassaient de plus en plus dans les prisons. Une section vint en députation au conseil de la commune le 23 août, et déclara formellement que les citoyens, fatigués, indignés des retards que l'on apportait dans les jugements, forceraient les portes de ces asiles, et immoleraient à leur vengeance les coupables

bles qui y étaient renfermés..... Cette pétition, conçue dans les termes les plus délirants, n'éprouva aucune censure; elle reçut même des applaudissements!

« Le 25, mille à douze cents citoyens armés sortirent de Paris pour enlever les prisonniers d'état détenus à Orléans, et les transférer ailleurs.

« Des nouvelles fâcheuses vinrent encore augmenter l'agitation des esprits: on annonça la trahison de Longwy, et, quelques jours après, le siège de Verdun.

« Le 27, l'assemblée nationale invita le département de Paris et ceux environnants à fournir trente mille hommes armés pour voler aux frontières: ce décret imprima un nouveau mouvement qui se combina avec ceux qui existaient déjà.

« Le 31, l'absolution de Montmorin souleva le peuple; le bruit se répandit qu'il avait été sauvé par la perfidie d'un commissaire du roi, qui avait induit les jurés en erreur.

« Dans le même moment, on publia la révélation d'un complot, faite par un condamné, complot tendant à faire évader tous les prisonniers, qui devaient ensuite se répandre dans la ville, s'y livrer à tous les excès et enlever le roi.

« L'effervescence était à son comble. La commune, pour exciter l'enthousiasme des citoyens, pour les porter en foule aux enrôlements civiques, avait arrêté de les réunir avec appareil au Champ-de-Mars au bruit du canon.

« Le 2 septembre arrive: le canon d'alarme tire; le tocsin sonne..... O jour de deuil! A ce son lugubre et alarmant, on se rassemble, on se précipite dans les pri-